

*Initiatives ministérielles*

que le conseil fait depuis 1987, et il continuera de le faire, à cette différence près qu'il aura désormais plus de pouvoirs. Il pourra maintenant envoyer des gens en prison pour un an au maximum s'ils ne se conforment pas à la politique.

• (1340)

Nous pouvons imposer aux sociétés des amendes qui peuvent aller jusqu'à 100 000 \$ par jour. Ce sont de vraies sanctions. Nous pouvons ordonner l'annulation de hausses de prix. Si une société refuse de se conformer à la politique du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, nous pouvons lui ordonner de verser au gouvernement le double des bénéfices réalisés pendant la période où les prix ont été excessifs.

Toutes ces sanctions ne sont pas terriblement bien accueillies par les fabricants de médicaments brevetés, ni par l'Association canadienne de l'industrie du médicament, mais nous estimons devoir agir de la sorte pour protéger les consommateurs parce que, comme le député l'a dit fort justement, c'est notre travail.

Je signale aussi que, même si on nous a dit et répété que le régime de licences obligatoires avait freiné la hausse des prix, aucun fait ne permet réellement de prouver qu'il en est ainsi en longue période. Le General Accounting Office a été cité plusieurs fois, et je voudrais le citer à mon tour.

Dans l'étude que les États-Unis ont réalisée pour leur General Accounting Office, on signale deux choses. Je vais citer directement pour que les députés d'en face sachent exactement ce que je veux dire: «Les différences de prix semblent découler de facteurs qui influencent le prix que les fabricants peuvent demander sur les marchés américain et canadien. Les fabricants qui vendent des médicaments au Canada font face à deux contraintes qui n'existent pas aux États-Unis: une réglementation fédérale qui limite les prix lorsque de nouveaux médicaments sont mis sur le marché et les augmentations de prix des médicaments brevetés existants; et il y a les régimes d'assurance-médicaments des provinces.»

Le rapport explique la situation plus en détail et précise que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés semble modérer les prix. Il explique que le mandat de l'organisme est d'étudier les prix et de veiller à ce qu'ils ne soient pas excessifs.

En fait, le CEPMB a été le principal facteur à l'origine du bas prix des médicaments au Canada et, avec ce nouveau projet de loi et la plus grande marge de manoeuvre dont disposera le CEPMB pour contrôler les prix, nous pourrions davantage faire échec à l'augmentation du prix des médicaments, notamment le prix de lancement.

Les formulaires provinciaux jouent également un rôle important. D'ailleurs, le gouvernement fédéral envisage aussi la possibilité d'établir un formulaire qui nous donnerait encore plus de prise sur les médicaments vendus dans notre pays.

Il est faux de dire que, si ce projet de loi est adopté, les consommateurs vont payer des prix exorbitants. Je tiens à dire à tous les Canadiens, et tout particulièrement aux personnes âgées, qui ont été terrorisés par certains députés de l'opposition, qu'ils ne seront pas obligés de payer des prix exorbitants pour leurs médicaments, à la suite de l'adoption du projet de loi C-91.

En fait, la plupart des personnes âgées sont couvertes par les régimes d'assurance-médicaments provinciaux, mais l'augmentation que devront peut-être payer ceux qui ne sont pas couverts est vraiment infime. Pour tout le monde, il y aura effectivement une légère augmentation des prix, malgré l'existence du CEPMB. C'est ce que les fonctionnaires nous ont dit, et le gouvernement fédéral le reconnaît.

Il est question d'une augmentation de 129 millions de dollars sur cinq ans, rien de plus. C'est moins que le prix d'un médicament d'ordonnance pendant une année. Il s'agit d'environ 1 \$ par personne, par année, pendant ces cinq ans. Même au-delà de cette période de cinq ans, d'ici l'an 2000, il serait question d'une augmentation des prix d'environ 2 p. 100 par rapport aux prix actuels. C'est tout.

J'espère que les personnes qui se sont laissées effrayer par ceux qui voudraient leur faire croire que les prix vont connaître une hausse effrénée après l'adoption de ce projet de loi surmonteront leurs craintes, car elles ne sont absolument pas justifiées. Les députés de l'opposition devraient avoir honte d'avoir eu recours à de pareilles tactiques pour faire valoir leur point de vue.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'augmentation des prix. M. Schondelmeyer a comparu devant le comité et a cité toutes sortes de chiffres. Certains fabricants de produits génériques ont d'ailleurs publié des annonces. En janvier, ils en ont publié une dans laquelle ils disaient que les prix allaient augmenter de 300 millions de dollars par année. C'est un chiffre assez affolant, mais j'imagine qu'il ne l'était pas suffisamment, puisque, deux ou trois mois plus tard, ils sont revenus à la charge et ont dit que les prix allaient augmenter de un milliard de